

ANNEXE I
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉHABILITATION ÉLECTRIQUE DU POSTE DE POMPAGE D'EAU
POTABLE P302 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-
CAP-ROUGE

SECTION I

NATURE DES TRAVAUX ET DES SERVICES PROFESSIONNELS ET
TECHNIQUES – DESCRIPTION DU PROJET

1. Le poste P302 est un poste de pompage sur le réseau d'eau potable. Il est situé sur l'avenue Roland-Beaudin dans l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge. Il dessert un secteur de l'arrondissement susmentionné ayant une population d'environ 12 000 habitants. Ce secteur inclut, entre autres, l'Institut de cardiologie et de pneumologie et le Centre hospitalier de l'Université Laval (CHUL). Le poste P302 comprend un réservoir de 44 850 mètres cubes et quatre (4) pompes de 200 hp permettant un débit moyen de 8 700 mètres cubes par jour. Le projet de réhabilitation électrique vise la fourniture de biens et de services par des entreprises spécialisées pour des travaux de construction, de reconstruction, d'agrandissement, de réfection, de rénovation, de restauration, d'amélioration, d'ajout, de correction, de renforcement, de modification, de déplacement, de remplacement, de démolition, d'aménagement, de réaménagement, de décontamination, de signalisation, d'accessibilité, d'éclairage, d'aménagements extérieur et intérieur ainsi que d'autres travaux divers et imprévus. Ces travaux peuvent également nécessiter, sans s'y limiter, des acquisitions de mobilier et d'équipement spécialisé, des frais de déménagement et de relocalisation ou des travaux mineurs de déplacement de réseaux d'utilités publiques, ainsi que toute acquisition ou frais nécessaires à la réalisation du projet.

2. Le projet nécessite l'embauche du personnel requis et l'octroi des contrats de services professionnels et techniques en arpentage, en ingénierie, en architecture ou dans d'autres disciplines appropriées pour la réalisation des analyses préliminaires, des études d'avant-projet pour l'élaboration de plans et devis, pour la surveillance des travaux, pour l'élaboration d'un audit ou pour tout autre besoin nécessaire à la réalisation du projet décrit à l'article 1.

3. Le projet comprend, si nécessaire l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquiescement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

4. Le projet nécessite l'embauche et l'installation physique et matérielle du personnel. L'installation du personnel peut comprendre l'acquisition de mobilier, d'équipements informatiques, de logiciels ainsi que tout équipement, fourniture et matériel requis pour les besoins de fonctionnement.

5. Le projet nécessite l'acquittement des coûts de déplacement et d'hébergement du personnel de la ville afin de procéder aux vérifications de conformité d'ouvrages comparables, des fournisseurs de procédés et de matériaux du projet.

SECTION II

LOCALISATION

6. Le projet décrit aux articles 1 à 5 relevant de la compétence d'agglomération est localisé au 929, avenue Roland-Beaudin dans l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

7. L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 à 5 s'élève à la somme de 1 800 000 \$.

TOTAL : 1 800 000 \$

Annexe préparée le 24 janvier 2022 par :

Vincent Pouliot, ing.
Service des projets industriels
et de la valorisation